

« Des effets dévastateurs » : le monde culturel vent debout contre la taxation des œuvres d'art

Béatrice de Rochebouët

Publié à 16:19, mis à jour à 16:19

DÉCRYPTAGE - Adopté vendredi, un amendement au budget 2026 transformant l'impôt sur la fortune immobilière et permettant d'intégrer nombre de biens de collection a fait immédiatement réagir le marché de l'art.

Dans le viseur, le sujet récurrent de *taxer les œuvres d'art*¹ revient comme un marronnier. Cette fois, c'est du sérieux. Jusque-là épargnées, celles-ci pourraient être assujetties à l'IFI « nouvelle formule » en cours de discussion pour le vote du *budget 2026*². Les réactions ont déferlé ce week-end, après l'adoption, vendredi soir, d'un amendement transformant l'impôt sur la fortune immobilière - qui a remplacé l'ISF en 2018 - en « *impôt sur la fortune improductive* »³, pouvant désormais intégrer les objets d'art et d'antiquité et les biens de collection. Toute la profession avec le monde culturel est vent debout et dénonce un « *grand marchandage entre les partis initié par le MoDem allié au PS et adopté avec les voix du RN* ». Pour certains, ce texte n'a pas mesuré les conséquences désastreuses sur notre pays, son écosystème culturel redevenu pourtant attractif et son soft power stratégiquement indispensable dans un marché mondialisé hyperconcurrentiel.

Peut-être pire encore, le même jour, Philippe Juvin, député LR et rapporteur général du budget qui revient à la charge tous les ans, est parvenu à instiller un

amendement au dispositif sur les sociétés holdings, adopté par l'Assemblée nationale. Il porterait à 20 %, contre 2 % prévus, la taxe qui frapperait notamment les œuvres d'art qui sont la propriété de sociétés, jugées aussi « somptuaires » selon lui que les yachts ou les jets privés. Son impact serait « cataclysmique et confiscatoire » pour l'ensemble de l'écosystème, même si ses chances de passer la barre du Conseil constitutionnel sont assez faibles.

L'acquisition d'une œuvre d'art ne présente ni la sûreté à long terme d'une acquisition immobilière, ni l'avantage de produire, chaque année, des intérêts ou des dividendes contrairement aux placements financiers

La stupéfaction est générale, d'autant que la France représente aujourd'hui la moitié des revenus générés par le marché de l'art au sein de l'Union européenne. « *Faire de la France la seule nation européenne à taxer les œuvres d'art reviendrait à rompre l'équilibre fragile avec nos pays voisins où elles sont quasi partout exonérées d'ISF* », dénonce le *Syndicat national des antiquaires (SNA)*⁴, dans une tribune. « *En outre, l'État enrichit de quelque 250 millions d'euros par an les collections publiques, nationales ou municipales, par les donations, dations ou legs de particuliers, d'après le rapport de Clare McAndrew de 2023 sur l'état du marché de l'art. Dans ces conditions, qui voudra encore donner ou bien prêter aux musées ?* », s'interroge le marchand parisien *Franck Prazan*,⁵ acteur principal du marché de l'art moderne en France.

De tous les combats pour défendre la scène française, ce membre du comité de sélection de la foire d'Art Basel en Suisse souligne aussi que « *l'acquisition d'une œuvre d'art ne présente ni la sûreté à long terme d'une acquisition immobilière, ni l'avantage de produire, chaque année, des intérêts ou des dividendes contrairement aux placements financiers. Toutes les études économiques démontrent une faible rentabilité, quand celle-ci n'est pas négative. L'évaluation d'une œuvre d'art est complexe, voire impossible, par son caractère unique et sa forte variabilité en valeur. L'application de ce nouvel IFI sera tout aussi difficile*

 », ajoute-t-il.

Alors que la foire d'Art Basel Paris⁶ en octobre a montré que la capitale a fortement retrouvé son pouvoir d'attractivité avec la venue en masse des amateurs internationaux, c'est un coup de bambou pour les acteurs français, d'autant plus absurde que les pouvoirs publics entendent les encourager. Ils ont réussi à relever la tête dans une *conjoncture en berne*⁷, ayant entraîné ces derniers mois plusieurs fermetures de galeries dans l'Hexagone, comme à

l'étranger. Ils pourraient voir leurs ailes coupées net, sans parler de la jeune génération qui se démène pour survivre. « *Voilà un très mauvais signal, particulièrement délétère, envoyé au monde de la culture, avec des effets dévastateurs, incommensurables pour une filière de plusieurs milliers d'emplois* », estime Philippe Charpentier, président du Comité professionnel des galeries d'art (CGPA), contacté, dimanche, par *Le Figaro*.

Un marché déjà fortement fiscalisé

Selon le même rapport de 2023, le marché de l'art correspond à 61 600 emplois directs et à 111 275 emplois indirects, impliquant artistes, musées, institutions ou foires, ce qui le place au même niveau que la publicité et l'édition. Ce n'est pas rien ! La compétitivité du marché de l'art français, loin derrière la Chine et les États-Unis (mais en passe de reprendre le dessus sur le Royaume-Uni après le Brexit) est déjà fortement fiscalisée.

Les États-Unis, dans leur volonté récente *d'augmenter leurs tarifs douaniers*⁸, ont exclu les biens culturels et, contrairement à nous, n'appliquent pas non plus le droit de suite. L'instauration de ce nouvel IFI aurait des effets négatifs immédiats sur les galeries françaises, les artistes et leurs ayants droit. Un repli des poids lourds internationaux implantés depuis peu à Paris, comme *Hauser & Wirth*⁹, *Gagosian*¹⁰ ou *White Cube*¹¹, est aussi à craindre. Mêmes conséquences pour les antiquaires et maisons de vente aux enchères, et bien d'autres métiers dont l'économie est fragile.

On va se battre jusqu'à la fin de la procédure
parlementaire mi-décembre, contre ce vote
en première lecture qui n'est pas encore
acquis

Pour l'heure, pas de communiqué officiel du CGPA, qui regroupe 340 antiquaires et galeries d'art contemporain, mais une forte mobilisation. Sans être alarmiste, son président, Philippe Charpentier, agite toutefois le drapeau rouge : « *On va se battre jusqu'à la fin de la procédure parlementaire mi-décembre, contre ce vote en première lecture qui n'est pas encore acquis, pour faire rectifier le tir impérativement.* » L'acharnement du MoDem se positionnant comme un ennemi de la Culture ne passe visiblement pas. « *Le député Jean-Paul Mattei*¹², qui veut faire passer son amendement, n'en est pas à son premier essai et c'est, semble-t-il, devenu une véritable obsession », note un collectionneur parisien très inquiet de ce climat d'inquisition fiscale.

« *Un premier mouvement serait de voir certains propriétaires se dessaisir*

*massivement de leurs pièces, dont la plus grande partie serait alors acquise par des collectionneurs étrangers. Un autre effet, encore plus funeste, serait de renforcer le processus d'exode fiscal, alors que le bénéfice budgétaire pour l'État serait particulièrement faible, à peine 1 % à 2 % évalués lors d'une précédente tentative d'élargissement de la base taxable de l'ISF aux œuvres d'art », ajoute le galeriste Franck Prazan. Ce dernier décrypte avec justesse les enjeux politiques primant souvent sur les intérêts du marché de l'art, de son environnement culturel et ceux régaliens de la France : « *Contrairement à l'idée partagée que le projet de loi de finances 2026 (PLF) ne sera pas voté mais promulgué par ordonnances, je pense au contraire qu'il y a une probabilité pour qu'il le soit.* » Le danger est donc bien réel.*

Et de conclure sur l'*« erreur fondamentale »* d'appréciation d'une œuvre d'art *« qui ne saurait en aucun cas être réduite à un support matériel improductif »*, comme on veut nous le laisser croire. Elle est en soi *« un instrument de souveraineté nationale, porteuse d'une mémoire collective »*. Comment alors faire rayonner la France à l'international ? Alors que celle-ci a toujours revendiqué à juste titre son exception culturelle.

Le Figaro.fr: - <https://www.lefigaro.fr/arts-expositions/des-effets-devastateurs-le-monde-culturel-vent-debout-contre-la-taxation-des-oeuvres-d-art-20251103>

1) <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/approuvez-vous-le-projet-de-taxer-les-bijoux-et-oeuvres-d-art-adopte-par-l-assemblee-nationale-20251102>
2) <https://www.lefigaro.fr/politique/en-direct-budget-2026-lecornu-recoit-les-presidents-de-groupe-alors-que-reprennent-les-debats-sur-le-volet-recettes-20251103>

3) <http://www.lefigaro.fr/economie/taxation-des-bijoux-livrets-oeuvres-d-art-applique-strictement-cet-impot-sur-la-fortune-improductive-serait-de-la-folie-juge-olivier-babeau-20251101>

4) <https://www.lefigaro.fr/culture/2014/07/16/03004-20140716ARTFIG00250-la-bataille-fait-rage-au-syndicat-national-des-antiquaires.php>

5) <https://www.lefigaro.fr/culture/enchères/le-marché-français-vent-debout-contre-la-tva-sur-les-oeuvres-d-art-20230226>

6) <http://www.lefigaro.fr/arts-expositions/au-grand-palais-le-feu-d-artifice-inattendu-d-art-basel-paris-2025-20251024>

7) <http://www.lefigaro.fr/arts-expositions/art-contemporain-un-marché-en-berne-jusqu'à-quand-20250619>

8) <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/sinon-ce-sont-les-tarifs-douaniers-jusqu'au-bout-trump-menace-les-européens-de-taxes-supplémentaires-20241220>

9) <http://www.lefigaro.fr/culture/l-inclassable-francis-picabia-remis-en-orbite-sur-le-marché-de-l-art-20250130>

10) <http://www.lefigaro.fr/arts-expositions/larry-gagosian-paris-est-toujours-l'une-des-capitales-de-la-culture-20210915>

11) <http://www.lefigaro.fr/arts-expositions/connu-pour-ses-dessins-a-la-poudre-a-canon-l-artiste-cai-guo-qiang-va-illuminer-le-centre-pompidou-pour-sa-fermeture-20251020>
12) <https://www.lefigaro.fr/politique/jean-paul-mattei-le-bayrouiste-devenu-poil-a-gratter-de-la-majorité-20221013>